



Compte Rendu Réunion

Réunion Conseil Scientifique (CS)

6 décembre 2024

Format : Présentiel et distanciel

Début : 15h00

Fin : 17h00

Présent·e·s à la réunion

Administration de l'ENS : Olivier HUBERT (VP formation, seulement en deuxième partie), Laurent SIGNOLES (DGS), Tiana RABÉ (DSVEC)

Représentant·es des étudiant·es : Paul BOULLIER (CA), Manon LE MOIGNE (CS), Marwane TRIFA (GCE), Nicolas GUILLOU (GM et CA), Claire-Mathilde STUCKI (Physique), Jonathan LOUÉ (Chimie), Raphaël STERBAC (Info, titulaire), Lyes SAADI (Info, suppléant, en distanciel), Daniel KUZNETOV (Maths)

Table des matières

1	Frais de dossier logement	2
2	Évolution de la charte de la vie étudiante	2
3	Frais de scolarité	3

Points de vigilance

Logement : frais de dossier de 40 € et paiement à partir du 1er août

Charte de la vie étudiante : réécriture en cours

Frais d'inscription : 800 € pour les élèves, 400 € pour les étudiant·es

La CVE déplore de ne pas avoir reçu les documents complets de l'administration avant la réunion. En particulier, nous n'avons pas les nouveaux montant de frais de scolarité. Cela ne nous permet ni de consulter les étudiant·es, ni de creuser le sujet pour mieux le comprendre, ni de préparer un argumentaire.

1 Frais de dossier logement

Contexte : Situation assez catastrophique en septembre 2024 avec le GUPS qui n’a pas réussi à offrir des logements à un nombre non-négligeable d’étudiants en situation prioritaire. Ça a été causé par la désertion des bailleurs privés du GUPS (50 baux privés seulement en 2024, sur l’ensemble du GUPS). En raison des difficultés déjà rencontrées en 2023, l’ENS avait renforcé le pôle logement avec des vacataires et pré-réservé des logements avec des bailleurs. Cette méthode a été plutôt positive, mais à un coût important pour l’ENS.

Le GUPS disparaît, d’où la volonté de l’ENS de prendre le relai. Les bailleurs privés sont tous partis car par rentable pour eux de louer à des étudiant·es qui ne restent pas 12 mois.

L’ENS souhaite aussi éviter la dispersion des demandes, avoir un traitement raisonnable avec une proposition de logement en adéquation avec les revenus.

Proposition : L’ENS propose de s’engager à proposer un logement moyennant un frais de dossier de 40€ par étudiant, l’ENS fera une et une seule proposition. Priorité a priori pour les 1A / agreg / boursièr·es... Les critères de priorité exacte seront définis dans une prochaine réunion. Ces frais de dossier servent à couvrir le recrutement de vacataires en août et septembre au pôle logement. Les boursièr·es seront exonéré·es des frais de dossier. Il est demandé s’il est possible de prendre en compte la situation de boursièr·es de l’année précédente, car certaines personnes qui deviennent élèves perdent le statut de boursièr·es même ont des moyens très limités en août. La réponse est que ça sera seulement le statut de l’année suivante qui sera considéré.

Les bailleurs souhaitant faire plus de bénéfices en louant sur une période la plus longue possible, les contrats commenceraient au 1er août. Les étudiant·es devront donc payer à partir du 1er août même si ils n’occupent pas le logement en août. L’ENS aura une convention pour l’étudiant·e en avance pour le 1er août, qui devra payer à partir de ce mois-là inclus (et l’ENS ne peut pas payer le mois d’août pour les étudiant·es car elle n’a pas les moyens). Dans le cas où un logement resterait non occupé, l’ENS payerait-elle même le mois d’août.

500 à 550 logements seraient concernés. Environ 350 au CROUS. L’ENS a des bons contacts avec Césal, principalement car Césal aime bien accueillir des normalien·nes avec qui ça se passe bien. Cette année, pour la partie sociale, il y avait 100 logements, et ça va probablement augmenter pour peut-être atteindre 200.

Vote : la CVE est pour à l’unanimité

2 Évolution de la charte de la vie étudiante

[Version actuelle de la charte](#)

[Proposition de modification](#)

Lors d’une précédente réunion, Madame Trouslard avait proposé de faire évoluer la charte de la vie étudiante, en particulier pour permettre aux magistérien·ne d’être membre des bureaux des assos de l’ENS.

Un groupe de travail des élu·es a été créé et fait un retour sur c’est proposition de modification, dans l’objectif de les proposer au vote à une prochaine réunion.

Premièrement, il y a des modifications mineures : passage à l’écriture inclusive, reformulation de certaines phrases, uniformisation de l’usage des termes défini par la charte, ajout de la définition de doct·ant·es (exerçant sa recherche à l’école, comme les inscriptions sont à l’UPS), ajout de la définition de club, ajout explicite des discriminations raciste et handiphobe en plus de sexiste dans la liste des discriminations répréhensibles (bien entendu, toutes les discriminations sont interdites, mais celle listée ont un pôle dédié

à l'ENS), rappel des obligations de sécurité des associations (et donc de prendre des mesures telle que des sanctions en cas de besoin), exclusion de l'asso des alumni du périmètre de la charte (c'est pas vraiment une asso étudiante et elle a un fonctionnement trop différent).

Deuxièmement, il est proposé d'ajouter « En cas de suspension de cette mise à disposition des locaux hors cas d'urgence, l'École devra adresser un préavis une semaine à l'avance à l'association concernée. » pour l'accès aux locaux prêter par l'ENS. Cela fait suite à certaines fermetures des locaux associatifs aux cours des années précédentes qui ont pris de court les organisateurices d'événement, alors que la fermeture n'était pas nécessairement urgente. Le DGS accueille cette proposition favorablement.

Troisièmement, il est proposé de permettre d'avoir un tiers (au maximum) de membres extérieurs à l'ENS dans les bureaux (magistérien-ne, membre de l'UPS...) : « À l'exception de l'association des alumni de l'ENS Paris-Saclay, non traitée par la présente charte, les postes de responsables associatifs d'une association et de ses clubs doivent être occupés par au moins 2/3 d'étudiant·es régulièrement inscrits-es à l'ENS Paris-Saclay. » La question de rajouter des contraintes sur les membres extérieurs se pose : étudiant·es, membre de l'UPS...

Ensuite, le DGS remarque qu'il n'y a actuellement pas de règle sur les membres. Le GT proposait de renvoyer ça aux statuts des associations, pour tenir compte de la situation de chaque association. C'est une question importante pour le DGS et le VPF : seulement des étudiants, seulement des étudiants de l'université Paris-Saclay... La question se pose aujourd'hui de restreindre dans la charte de la vie étudiante car il y a eu des situations problématiques pour le BDE, notamment avec des anciens.

Le DGS remarque que la convention n'est pas vraiment adaptée aux prêts/à la location des installations sportives (COUM). Il faudrait le préciser dans la charte.

Quatrièmement, il est proposé de clarifier le rôle de la CVE(C) dans l'attribution des subventions et de demander un dossier pour les subventions de fonctionnement car ça fait deux ans qu'une nouvelle asso demande une subvention de fonctionnement et que les élu·es ont des difficultés à faire un choix faute d'information (alors que pour des subvention de projet, souvent d'un montant bien plus faible, il faut faire un dossier).

Dernièrement, il est proposé de supprimer la notion de moralité dans les obligations des associations qui peuvent entraîner le retrait de l'agrément (on laisse les troubles à l'ordre public, la sécurité des personnes et des biens et les règles de fonctionnement de l'ENS). Le DGS n'est pas contre cette modification, par contre il propose d'ajouter que les associations ne doivent pas porter atteinte à l'image de l'École.

3 Frais de scolarité

L'ENS souhaite augmenter les frais d'inscriptions pour pourvoir avoir un budget à l'équilibre, ou moins en négatif. Actuellement l'ENS a un budget en déficit et on ne peut pas continuer comme ça, sinon on va se retrouver sous la tutelle budgétaire du rectorat qui fera les choix sans nous demander (c'est pas exemple le cas de l'ENS Lyon).

Le VPF commence par présenter les frais d'inscription dans d'autres écoles (CS 3500 €, IOGS 3050 €, APT 1830 €, polytech 618 €). Il précise en plus que des frais d'inscription faible peuvent faire baisser l'attractivité de l'école, considérée comme pas très bonne (Les élu·es ne partagent pas ce point de vue, par exemple Polytechnique c'est gratuit et personne ne considère que c'est une mauvaise école). Il indique ensuite qu'il y a une trajectoire commune des ENS pour augmenter (et uniformiser les tarifs d'inscription). Cette situation n'est pas particulière à l'ENS Paris-Saclay, beaucoup d'établissement d'enseignement supérieur sont concernés en raison des choix gouvernementaux (LPR, loi de financement...)

La proposition est de 800 € pour les élèves et 400 € pour les étudiant·es pour le diplôme de l'ENS, auquel il faut ajouter la CVEC (environ 100 €) et les frais d'inscription en licence (175 €) et en master (250 €).

Il y aurait une distinction clair du statut de normaliens élèves / étudiant·es à partir de maintenant :

élève : plein tarif (800 €)

étudiant·es et élève en CST : demi-tarif (400 €)

césure : exonéré·e à 75% (200 €)

boursièr·e : exonéré·e (0 €)

Cela revient à plus ou moins doublé pour les élèves et presque la même chose pour les étudiant·es.

Cela rapporterait 800 k€ pour l'École, à qui l'augmentation des salaires a coûté 3 millions d'€ (*qui devrait avoir été compensé par l'augmentation de la subvention versée par l'état*) et dont le fonds de roulement s'approche de la limite "à risque" définie par le gouvernement.

La présidence estime que les élèves ont gagné 1000 € sur une année donc que 400 € de plus ça va. Un élu remarque que cette augmentation du salaire est en raison de la revalorisation du SMIC avec l'inflation et donc que les élèves n'ont pas vraiment gagné en pouvoir d'achat (et que donc augmenter les frais d'inscription le réduit).

Pour les ART (années de recherche thématique, comme ARTeQ...) : 1800 € pour les extérieurs, demi-tarif pour certain partenaire et les gens de l'UPS (donc les normalien·nes) sont totalement exonérés.

L'ENS a actuellement une trésorerie plutôt élevée par rapport à d'autres universités/écoles, mais c'est trompeur, car il y a une trentaine de millions qui n'ont toujours pas été payés pour le bâtiment (en raison de procès en cours) et qu'une partie de la provision n'est pas touchable car elle sert pour payer le chômage éventuel des normalien·nes élève.

La présidence signale que cette demande ce fait dans un contexte budgétaire tendu comme l'ENS a pas beaucoup d'argent (par exemple, il n'y a pas d'augmentation des agent·es, réduction de dépense...).

Les élu·es demandent s'il est possible de plus échelonner les échéances de paiement comme il y a une augmentation du tarif (en particulier pour que les élèves qui étaient en difficulté financière avant l'ENS puissent avoir le temps de recevoir leur salaire). Le DGS précise que cette décision relève de l'agent comptable de l'ENS qui doit avoir tout encaissé au 31 décembre. Ça lui semble probable qu'il accepte de faire un échelonnement avec une première échéance (à l'inscription) plus faible.

Vote : la CVE donne un avis favorable (6 pour, 2 abstentions)